



16 mars 2021

(21-2198)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME-UNI: ORDONNANCE DE 2008 SUR LE DROIT D'AUTEUR ET LES
INTERPRETATIONS OU EXECUTIONS (APPLICATION A D'AUTRES PAYS)

Membre présentant la notification	ROYAUME-UNI
--	--------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Ordonnance de 2008 sur le droit d'auteur et les interprétations ou exécutions (application à d'autres pays)
Objet	Droit d'auteur et droits connexes
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/GBR/21_1479_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/GBR/C/1
Brève description du texte juridique notifié	
Cette ordonnance rend les dispositions de la partie 1 de la Loi de 1988 sur le droit d'auteur, les dessins et modèles et les brevets (qui confère le droit d'auteur aux créateurs de certaines œuvres) applicables aux œuvres originaires d'autres pays et confère à certains pays une protection réciproque au titre de la partie 2 de la Loi de 1988 (qui confère des droits aux artistes interprètes ou exécutants et aux personnes jouissant de droits d'enregistrement sur une interprétation ou exécution).	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	6 avril 2008
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	9 février 2021
Autres renseignements	<p>https://www.legislation.gov.uk/uksi/2008/677/note</p> <p>Cette ordonnance remplace l'Ordonnance de 2007 sur le droit d'auteur et les interprétations ou exécutions (application à d'autres pays) (S.I. 2007/273) ("l'Ordonnance de 2007") qui est abrogée par l'article 1 3).</p>
Organisme ou autorité responsable	<p>UK Intellectual Property Office</p> <p>Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni</p> <p>information@ipo.gov.uk</p> <p>0300 300 2000</p> <p>Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000</p>

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.